

Document	Gestion des erreurs DSN
Date de mise à jour	19/09/2019
Auteur	ACE Software

Code erreur	S89.G00.92.001
Descriptif	Type
Solution	<p>Modification du CCH-11 : ajout de la valeur « 05 » pour renseigner la rubrique « Type - S89.G00.92.001 » rendant obligatoire la déclaration du statut du salarié (conventionnel), du code statut catégoriel Retraite et du code de base spécifique.</p> <p>- Création du CCH-12 : si la rubrique est renseignée avec la valeur « 01 - Allocation de chômage pour les entreprises en auto-assurance chômage », « 02 - Allocation de cessation anticipée d'activité Amiante » ou « 03 - Allocation de pré-retraite suite à rupture du contrat » doivent être déclarés un bloc « Bases spécifiques individu non salarié - S89.G00.92 » portant une base spécifique (S89.G00.92.002) « 23 - Base exceptionnelle Agirc Arrco » et un autre bloc portant une base spécifique (S89.G00.92.002) « 43 - Base plafonnée exceptionnelle Agirc Arrco ». Pour les autres types (S89.G00.92.001), ces bases spécifiques (S89.G00.92.002) sont interdites.</p> <p>- Création du CCH-13 : si la rubrique est renseignée avec la valeur « 05 - Somme versée à un tiers » doivent être obligatoirement déclarés un bloc « Bases spécifiques individu non salarié - S89.G00.92 » portant une base spécifique (S89.G00.92.002) « 50 - Assiette brute déplafonnée », un bloc portant une base spécifique (S89.G00.92.002) « 51 - Assiette brute plafonnée », un bloc portant une base spécifique (S89.G00.92.002) « 52 - Assiette de la contribution libératoire » et un autre bloc portant une base spécifique (S89.G00.92.002) « 53 - Assiette de la contribution sociale généralisée ». Pour les autres types (S89.G00.92.001), ces bases spécifiques (S89.G00.92.002) sont interdites.</p>